



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (81)

Séance du 26 février 2026 à 10h00

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP du PAS DES BÊTES à LAGARRIGUE (81) sous la Présidence de **Monsieur COLOM Vincent, Président**

Date de convocation et d'affichage : 17.02.2026		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		M. Bernard AZAM	X		
Date d'affichage de la délibération :		M. Jean-Louis BATTUT	X		
		M. Claudian BRUN			M. François MONTAGNÉ
		M. Fabrice BOULOGNE	X		
		M. David CUCULLIÈRES			M. Didier PHILIPPOU
Nombres de délégués		Mme Jacqueline CABROL	X		
En exercice	16	M. Vincent COLOM	X		
Effectif Quorum	9	M. Jean-Pierre GARRIGUES	X		
Présents	10	M. Jean-Paul LAVAGNE			M. Jean-Louis BATTUT
Quorum atteint	Oui	Mme Christiane MADAULE			M. Vincent COLOM
Représentés	6	M. Philippe MARCOU			M. Jean-Pierre GARRIGUES
Votants	16	M. Francis MATHIEU			M. Bernard AZAM
Secrétaire de séance : M. Bernard AZAM		M. François MONTAGNÉ	X		
		M. Didier PHILIPPOU	X		
		M. Christian RAYSSÉGUIER	X		
		M. Alain VAUTE	X		

<b>Délibération 2026-06</b>	<b>Autorisation donnée au Président pour signer la charte de partenariat et la convention relative aux données de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn</b>
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le **Conseil départemental du Tarn** a mis en place un **Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn**, destiné à renforcer la connaissance du territoire, à faciliter l'accès aux données relatives à l'eau et à favoriser la concertation entre les acteurs de l'eau du département.

Dans ce cadre, il est proposé aux structures partenaires d'intégrer le **réseau d'acteurs de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn**, notamment afin de participer aux échanges techniques et de bénéficier de l'accès à une plateforme professionnelle de partage et de valorisation des données territoriales liées à la gestion de l'eau.

L'adhésion à ce réseau d'acteurs est formalisée par la signature de deux documents :



- la **Charte de partenariat du réseau d'acteurs de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn** ;
- la **Convention relative aux données et à leur utilisation**, qui précise les modalités de collecte, de partage et d'utilisation des données via la plateforme professionnelle de l'Observatoire

Ces documents définissent notamment :

- les objectifs et le fonctionnement du réseau d'acteurs ;
- les conditions d'accès à la plateforme professionnelle de l'Observatoire ;
- les droits et responsabilités des partenaires dans le cadre de l'utilisation et du partage des données ;
- les modalités de collaboration entre les structures partenaires.

La signature de ces documents permettra au Syndicat d'intégrer ce réseau d'acteurs et de contribuer à la dynamique partenariale mise en place à l'échelle départementale.

#### Le Comité Syndical

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la Charte de partenariat du réseau d'acteurs de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn,
- **Vu** la Convention relative aux données et à leur utilisation dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn,
- **Considérant** l'intérêt pour le Syndicat de participer à cette démarche partenariale visant à renforcer la connaissance et la gestion des ressources en eau sur le territoire,


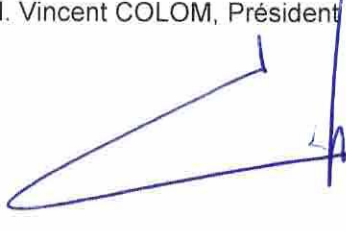

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes au réseau d'acteurs de l'Observatoire Départemental de l'Eau du Tarn ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la Charte de partenariat et la Convention relative aux données et à leur utilisation, ainsi que tout document s'y rapportant.**

<b>Délibération : 2026-06</b>		Délégués	<b>10</b>	Délégués représentés	<b>6</b>
Pour	<b>16</b>	Contre	<b>0</b>	Abstention	<b>0</b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Par le secrétaire de séance M. Bernard AZAM 	Pour expédition conforme M. Vincent COLOM, Président 	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.